

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2023

ÉLARGIR L'ASSIETTE DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES - (N° 1145)

Tombé

AMENDEMENT

N° CF3

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 10, substituer à l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2034 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement pour se donner du temps de bien réfléchir aux effets de cette proposition.